

# **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **du 11 mars 2019**

Présents : Mmes BÉNISTAND, BÉRALDIN, BONNET, CARVALHO PEREIRA MARQUES, CHARRAS, et VILLARD ; Mrs BELLE, CHEVALIER, FAURE et RÉBERT

Absent ayant donné procuration : Mme BELLE à Mme BÉRALDIN, Mme FILET-COCHE à Mme BÉNISTAND, Mme FOUDEZ à M. FAURE

Absents excusés : Mmes BELLE, FILET-COCHE et FOUDEZ

Absents : Mrs BRABANT et WODARCZAK

Secrétaire de séance : Mme CARVALHO PEREIRA MARQUES

### **☞ COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2019 :**

M. CHEVALIER souhaite que soit mentionné le nom de la personne qui s'est abstenue lors du vote de la convention ENS au même titre que cela a été fait pour les votes "contre". La correction est apportée.

Approuvé à l'unanimité

### **☞ 1.1 CONVENTION D.P.O**

La nouvelle loi passée en mai 2018 sur la RGPD stipule que chaque collectivité doit désigner auprès de la CNIL un Délégué de Protection des Données. Monsieur le Maire propose que le Conseil municipal délègue cette mission au Centre de Gestion de la Drôme, qui par convention propose ce service sur 3 ans à raison de 2 jours d'intervention d'un archiviste par an. Pour 2019, les plannings sont d'ores et déjà bouclés, c'est pourquoi la convention précise une intervention de 0 jours en 2019, 4 jours en 2020 et 2 jours en 2021.

Mme BÉNISTAND remarque que dans la mouture proposée la date de signature de la Présidente du CDG est erronée. Monsieur le Maire précise qu'une attention sera portée dessus lors de la signature de ladite convention par ses soins.

Approuvé à l'unanimité

### **☞ 2.1 COMPTES ADMINISTRATIFS 2018**

M. CHEVALIER présente les comptes administratifs 2018 pour les 3 budgets de la commune. Il reprend chacune des sections de fonctionnement et d'investissement des budgets "communal, assainissement et eau" dans le détail. Il précise que les comptes administratifs ont été rapprochés des comptes de gestion de la Trésorerie de La Chapelle en Vercors et qu'ils sont identiques.

Monsieur le Maire propose alors de voter les comptes administratifs, les comptes de gestion et les affectations de résultats pour chaque budget.

Budget communal : Approuvé à l'unanimité

Budget assainissement : Approuvé à l'unanimité

Budget eau : Approuvé à l'unanimité

## 2.2 VENTE TERRAIN A.D.M.R.

L'ADMR a sollicité la commune pour l'achat d'un terrain situé dans le village afin d'y installer le SIAAD. Le souhait de l'association est d'acquérir la parcelle AC97 dans sa globalité (soit 330 m<sup>2</sup>) et une partie de la parcelle A96 (soit 75m<sup>2</sup>). La proposition de prix est fixé à 38€ par m<sup>2</sup>.

Mme BÉRALDIN précise que ce n'est pas que le SIAAD qui va s'installer mais également l'ADMR. Elle émet beaucoup de réserves quand à la possibilité du SIAAD d'assumer financièrement ce projet.

Monsieur le Maire précise que ce n'est pas le SIAAD ou l'ADMR seuls qui doit porter le projet mais une SCI doit être formée par l'ADMR 26, l'ADMR de St Laurent et le SIAAD.

Mme BONNET précise que la garantie de la réalisation du projet peut être demandée lors de la vente comme cela a été fait pour le bâtiment de La Poste.

M. CHEVALIER demande si le cheminement qui est actuellement à gauche de la parcelle AC97 va rester pour les piétons. Monsieur le Maire précise que oui, il informe également que les frais de géomètre seront à la charge de la commune.

Mme CHARRAS demande pourquoi le tracer de la parcelle tel que proposé sur le plan n'inclut pas la vente du morceau de terrain où il est prévu de faire des parkings ?

Monsieur le Maire précise que le plan proposé est une ébauche qu'il s'agit aujourd'hui de voter le principe de la vente de ces terrains et que tout se finalisera par la suite.

M. REBERT demande pourquoi le prix du terrain est aussi élevé eu égard celui qui a été proposé pour les hautes serres. Monsieur le Maire répond que ce prix est proposé par l'association elle-même et qu'il correspond à un seuil convenable que la mairie s'était fixé à la base.

Abstention : Mme BÉRALDIN

Pour : 12 votes

## 2.3 ACQUISITION FONCIÈRE TERRAIN MME JEANNE VIGNON

Comme cela a déjà été évoqué lors d'un précédent conseil, les forts orages du mois de juin 2018 ont laissé paraître des problèmes d'évacuation des eaux de pluie qui occasionnent des débordements et des inondations en contrebas de la route de Ste Eulalie.

Monsieur le Maire informe que la propriétaire du terrain d'où sortent ses eaux a été contactée afin d'acheter une bande le long de la route et d'y réaliser un fossé qui permettra de stopper ces débordements.

Mme VIGNON Jeanne a donné son accord par lettre du 3 septembre 2018 ainsi que M. BELLIER Pascal exploitant ce terrain agricole le 25 septembre 2018.

Monsieur le Maire a proposé au Conseil municipal l'achat de cette bande de terrain de 1046 m<sup>2</sup> au

prix de 0,40€ le m<sup>2</sup> afin de régler définitivement le problème.

M. RÉBERT demande la raison pour laquelle on ne prévoit pas de réaliser ce fossé sur la totalité de la route.

Monsieur le Maire tient à rappeler que la possibilité d'acheter cette bande de terrain est déjà une bonne chose et qu'il n'est pas utile de réaliser des travaux supplémentaires en dehors de la zone d'où sortent toutes les infiltrations.

Mme VILLARD demande si les bourrelets de goudron qui ont été réalisés en urgence pour palier à d'éventuels autres orages vont être retirés. Monsieur le Maire précise qu'effectivement une fois les travaux terminés ils seront retirés par les services techniques.

Approuvé à l'unanimité

### 3.1 CONVENTION C.A.U.E.

La commune a fait appel au cabinet d'architectes conseils des collectivités (CAUE) afin de bénéficier d'un accompagnement de maîtrise d'ouvrage dans le projet de l'amélioration des locaux de l'école élémentaire.

Après une première rencontre le CAUE propose de réaliser plusieurs scénarii.

Mme CHARRAS demande si la convention et l'adhésion correspondent à 4 jours ou 10 jours de travail de leur part.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de 10 jours sur l'ensemble du projet, la convention durera autant de temps que besoin dans la limite de ces 10 jours, et qu'il s'agit de jours de travail et non de présence effective sur le terrain.

Pour mémoire, l'adhésion au CAUE et la cotisation 2019 représentent un montant de 1 944 € et la convention à intervenir un montant de 3 160 €.

Approuvé à l'unanimité

### 3.2 DOSSIER SUBVENTION DETR ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal a délibéré le 10 décembre 2018 afin d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les partenaires publics pour des subventions concernant les travaux d'assainissement quartiers des Combes et Cornier de Serres. L'Etat demande à la collectivité de préciser par délibération les montants sollicités auprès de tous les partenaires et plus précisément au titre de la DETR.

Pour mémoire, le montant des travaux est estimé à 222 589.20 € HT.

Les ressources prévisionnelles sont de :

- 55 647.30 € au titre de la DETR, soit 25%
- 122 424.06 € du Conseil départemental, soit 55%
- 44 517.84 € de fonds propres, soit 20%

Approuvé à l'unanimité

### 5.1 Assurance statutaire

Monsieur le Maire explique que lors des absences d'agents (maladie ordinaire, congé maternité, congé longue maladie...) le salaire est toujours pris en charge par la mairie mais que la collectivité a contracté une assurance statutaire afin d'en être remboursée.

Le contrat est arrivé à échéance au 31/12/2018 et le CDG 26 propose d'intégrer le contrat groupe dont il bénéficie avec le même prestataire SOFAXIS à un taux plus avantageux.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce nouveau contrat groupe et de l'autoriser à valider l'option à retenir.

Approuvé à l'unanimité

## 5.2 CONTRAT ENGAGEMENT VACATAIRE

Monsieur le Maire explique que la mairie a recours à un agent 100h par an afin de gérer le gîte communal (accueil, ménage...) depuis de très nombreuses années. Lors de la dernière paye, la Trésorerie a demandé à la commune de bien vouloir délibérer sur le principe d'avoir recours à un agent très ponctuellement et d'actualiser l'arrêté de vacation correspondant.

Monsieur le Maire propose que le Conseil municipal vote en ce sens.

Approuvé à l'unanimité

## 5.2 CONTRAT AGENT SURCROIT ET MAINTIEN D'ACTIVITÉ

Afin de pouvoir continuer à offrir une qualité de service public concernant l'agence postale et la mairie, il est proposé de faire appel à un agent qui interviendrait ponctuellement durant les absences de la personne en charge de l'agence postale.

Pour permettre cela, il est nécessaire que le Conseil municipal délibère en ce sens et autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés correspondants.

Approuvé à l'unanimité

## 6.1 ATTRIBUTION DES AIDES COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS 2019

Chaque année la commune attribue des subventions aux associations qui oeuvrent sur la commune de Saint Laurent.

Mme CARVALHO PEREIRA MARQUES récapitule toutes les associations qui ont présenté une demande cette année en précisant que quelques unes d'entre elles sont nouvelles.

Elle balaye le compte-rendu de la commission sociale du 4 mars 2019 et précise quelques informations au sujet des subventions accordées.

Approuvé à l'unanimité

## **INFORMATIONS**

Monsieur le Maire procède à la communication de plusieurs informations :

- Un courrier officiel de la fermeture de la 3ème classe de la maternelle a été envoyé par le DASEN qui ne correspond pas aux propos que ce dernier a tenu lors de la rencontre Mairie/Inspection Académique. Un courrier de contestation sera rédigé. Une rencontre avec Mme Célia De Lavergne est prévue pour discuter de ce sujet le vendredi 15 mars à 11h en mairie.
- Une 1ère rencontre a été organisée afin de commencer à réfléchir à l'inauguration de la bibliothèque. La date retenue est le jeudi 4 juillet 2019 à 17H.
- Le vendredi 21 juin se déroulera une journée bois à Saint Laurent organisée par plusieurs entreprises du bois avec un temps fort à 11h "démonstration d'engin".
- Les dates des futurs conseils municipaux sont : 25/03 – 29/04 – 03/06 – 08/07

## **QUESTIONS DIVERSES**

Séance levée à 22h10

# AFFECTATION RÉSULTAT 2018

## BUDGET EAU

### Investissement

Dépenses	Prévu :	16 300,00
	Réalisé :	15 992,17
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	94 591,21
	Réalisé :	75 206,61
	Reste à réaliser :	0,00

### Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	146 394,61
	Réalisé :	106 464,98
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	146 394,61
	Réalisé :	141 985,15
	Reste à réaliser :	0,00

### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	59 214,44
Fonctionnement :	35 520,17
Résultat global :	94 734,61

# AFFECTATION RÉSULTAT 2018

## BUDGET PRINCIPAL

### Investissement

Dépenses	Prévu :	1 092 788,40
	Réalisé :	699 234,29
	Reste à réaliser :	227 709,00
Recettes	Prévu :	1 092 788,40
	Réalisé :	604 340,58
	Reste à réaliser :	135 717,00

### Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 387 540,00
	Réalisé :	1 006 441,19
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 387 540,00
	Réalisé :	1 603 391,03
	Reste à réaliser :	0,00

### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-94 893,71
Fonctionnement :	596 949,84
Résultat global :	502 056,13

# AFFECTATION RÉSULTAT 2018

## BUDGET ASSAINISSEMENT

### Investissement

Dépenses	Prévu :	88 000,00
	Réalisé :	71 448,61
	Reste à réaliser :	15 000,00
Recettes	Prévu :	121 573,12
	Réalisé :	99 520,96
	Reste à réaliser :	0,00

### Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	259 848,70
	Réalisé :	221 576,48
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	259 848,70
	Réalisé :	260 721,70
	Reste à réaliser :	0,00

### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	28 072,35
Fonctionnement :	39 145,22
Résultat global :	67 217,57